



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 034-253401822-20250328-20250313-DE

Séance du 28 mars 2025

Date de la convocation : 14 mars 2025

Date d'affichage convocation : 14 mars 2025

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	16
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	3		

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le vendredi 28 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2025-03-13

Objet de la délibération :

Contrat de reprise du polystyrène expansé (PSE) conditionné en vrac

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, MATHERON Françoise, ANTOINE Pierre, KUSOSKY Romain

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine, GRAS Phillipe

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex,

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Avaient donné procuration : BERNARD Claude à MATHERON Françoise / CAPUS Georges à KUSOSKY Romain / MARTINEZ Pierre à DUMAS Alex

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Compte tenu des difficultés de gestion opérationnelle, le Syndicat Pic et Etang a résilié la convention n°D202200043 conclue en 2022 avec l'entreprise Knauf, relative au recyclage du polystyrène expansé.

Celle-ci permettait aux collectivités adhérentes au Syndicat d'avoir une reprise à 0 € du PSE collecté en déchèterie en les amenant sur le site de Knauf Circular à Vendargues. Cette entreprise recycle le PSE en de nouveaux produits PSE.

Afin d'optimiser et d'augmenter la collecte du PSE dans les déchèteries du Syndicat Pic et Etang, il est proposé de signer un contrat de reprise de ce flux du territoire avec Valorplast. Ce dernier propose de venir collecter le PSE en déchèterie, à partir de 20 sacs d'1 m³, et de racheter cette matière à hauteur de 55 €/ T pour l'année 2025.

Les sacs de collecte sont fournis par le Syndicat.

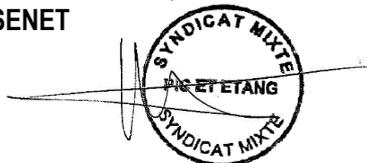
Ledit contrat entrera en vigueur le 06 avril 2025 et se terminera le 31 décembre 2027.

Entendu l'exposé du Rapporteur, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le « contrat de reprise du polystyrène expansé (PSE) conditionné en vrac » avec VALORPLAST ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le « contrat de reprise plastique polystyrène expansée (PSE) conditionné en vrac » avec VALORPLAST, et tout document en lien avec cette affaire.

Fait à Lunel-Viel le 28 mars 2025,

Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET



Le Président,
Fabrice FENOY



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

2025-03-13_ Contrat de reprise du polystyrène expansé (PSE) conditionné en vrac